



Service
Urbanisme
Département
Urbanisme
Date de colombarium n° 6592
N° de plan : 659 2 012
N° : 6592

DÉCISION D'ACCEPTATION D'UN ABANDON DE CASE DE COLOMBARIUM

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5212-1 du CGCT,

Vu la délibération n° 6592 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2025 relative aux obligations des Colombariens membres du Conseil Communautaire en matière de sépulture et la régularisation des actes de sépulture des Colombariens membres du Conseil Communautaire,

Vu la délibération d'acceptation de la case n° 6592 appartenant à la commune de Limoges Métropole en date du 27 juin 2025 et

Considérant la demande de la commune de Limoges Métropole de régulariser la case n° 6592,

Considérant l'avis du Service Urbanisme de la commune de Limoges Métropole,

DÉCIDE :

Article 1er : La commune de Limoges Métropole accepte la case n° 6592.

Article 2 : La commune de Limoges Métropole accepte la case n° 6592.

Article 3 : La commune de Limoges Métropole accepte la case n° 6592.

Article 4 : Monsieur le Président de Limoges Métropole accepte la case n° 6592.

Le 27 mars 2025

Signé électroniquement le 27/03/2025



DÉCISION

Décision d'acceptation d'un abandon de case de colombarium - 659_2

1 DOCUMENT - Publié le 21 Mars 2025



DEC_FUNER_659_2_ABANDON_CASE.pdf
(.pdf, 326,9 Ko)



TÉLÉCHARGER